⇒ Fumier 20 tonnes/ha, semis après labour, fin septembre et début octobre, 60 à 65 kg/ha de triticale + 20 kg/ha d'avoine + 40 kg/ha de pois fourrager d'hiver + 6 à 7 kg/ha de vesce commune, 50 N/ha stade épi 1 cm, ensilage ou enrubannage 200 jours après le semis soit cumul 1000 à 1100°C (*base 1er février)* au stade 1ères gousses de pois formées.

Itinéraire technique des **raves** et **navets**

⇒ Semis après travail simplifié en surface après ré humectation du sol en août et septembre, 3 kg/ha de raves ou de navet + 15 kg de rgi alternatif, 50 N à la levée, pâturage après 60 jours de végétation lorsque le diamètre de la racine mesure au moins 5 cm pour le navet et 10 cm pour les raves *(le développement de la racine est très lié à l'humidité du sol).*

L'ensemble des références « dérobées » est issu des travaux du Programme Herbe et Fourrages en Limousin.

Décision de récolte du maïs ensilage *« ensiler rapidement les maïs totalement desséchés »*

Cette année les stress hydriques et thermiques sont intervenus très tôt par rapport au cycle du maïs et ils se poursuivent à l'heure actuelle en pleine période de floraison et de fécondation.

Dans le département, l'état du maïs est très hétérogène d'une zone à l'autre y compris au sein d'une même parcelle. On peut classer les parcelles sur une échelle avec plusieurs niveaux de gravité des effets de la sécheresse :

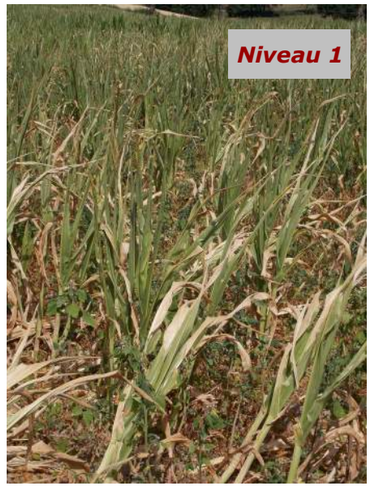

⇒ **Niveau 1 : des parcelles bien desséchées, où plus de 30% des feuilles sont de couleur marron**. Un retour des pluies peut faire repartir les plantes mais le rendement sera affecté et la fécondation quasi nulle. **Si les conditions météo se poursuivent, il est préférable de récolter avant un dessèchement complet des plantes**. Le taux de matière sèche de ces plantes est d'environ 30%.

⇒ **Niveau 2 : des parcelles ou toutes les feuilles sont enroulées et ont une teinte « vert gris ».** Les plantes peuvent repartir avec le retour des pluies, par contre le niveau de rendement et la qualité vont dépendre du niveau de fécondation. **Dans ces situations, il sera nécessaire de diagnostiquer l'avancement de l'épi**. De toute façon, il est trop tôt pour ensiler, le niveau de matière sèche de la plante se situant autour de 22%.

⇒ **Niveau 3 : des zones ou parcelles avec des plantes qui ont toutes les feuilles vertes** avec seulement quelques feuilles qui s'enroulent. Le taux de matière sèche actuel est inférieur à 18%. La plante continuera son cycle dés le retour des pluies. Il est important de conserver ces parcelles qui ont une chance d'évoluer favorablement, en effet le rendement MS double entre la floraison et la récolte à 32% de MS.

Si la décision d'ensiler est prise, il faut **être vigilant au niveau de la confection du silo car le fourrage manquera forcément d'épis et la montée en acidité du silo sera affectée.** Il sera alors indispensable de bien tasser de façon à limiter les pertes liées à la conservation. *Attention à la finesse de hachage pour obtenir des coupes de 8-10 mm .*

La décision d'ensiler doit se réfléchir à la parcelle en fonction d'une vue d'ensemble, c'est le ratio entre les surfaces desséchées (dont le rendement ne va pas augmenter) et les surfaces moins atteintes (dont on peut espérer une évolution) qui doit guider la décision.

Pour tout complément d'information, les conseillers spécialisés ainsi que les conseillers territoriaux se tiennent à votre disposition

- au siège de la Chambre,
  8 avenue d' Auvergne CS 60089 23011 GUERET CEDEX 05 55 61 50 00
- dans les antennes décentralisées de La Souterraine, Bourganeuf, Ahun, Aubusson, Auzances, Chambon sur Voueize et Boussac

Ce document a été réalisé avec la contribution financière du CASDAR et du FEADER

Dossier Technique N° 1

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

votre Chambre d'Agriculture vous conseille

Comment faire face à la SECHERESSE 2015

Jean Philippe VIOLLET, président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse

Sécheresse 2015 : signe du changement climatique

Notre département doit faire face actuellement à une sécheresse sans précédent.

La pluviométrie enregistrée sur la période allant de début mai à fin juillet, est inférieure de 58% à la moyenne calculée sur les 30 dernières années. Le déficit pluviométrique enregistre des records dans près de la moitié des stations météo. De même, le critère d'humidité des sols mesuré par Météo France atteint des niveaux historiquement faibles cette année en Creuse.

Le débit des cours d'eau est actuellement très bas et certains ruisseaux sont asséchés.

Cette situation climatique s'est traduite par une nette baisse des récoltes de fourrages en première coupe et par des deuxième et troisième coupes quasi inexistantes. Le pâturage a lui aussi été fortement pénalisé et aujourd'hui il n'y a plus d'herbe disponible sur pied. Les éleveurs sont désormais contraints d'affourager au champ la totalité de leurs animaux.

Les cultures de maïs sont également très touchées par la sécheresse et certaines d'entre elles sont d'ores et déjà condamnées.

Face à cette situation, le Préfet du Département a décidé, à l'occasion de la réunion d'un comité sécheresse, de lancer une procédure de demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles. La DDT est chargée de procéder à l'évaluation des pertes en concertation avec la profession agricole et de solliciter une indemnisation pour les éleveurs auprès du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture.

La Chambre d'Agriculture qui s'est fortement mobilisée sur ce dossier sécheresse a décidé d'adresser à tous les éleveurs du département un dossier technique pour proposer ses premiers conseils.

De plus, tous ses conseillers agricoles sont à votre disposition pour vous accompagner et vous aider à franchir cette étape difficile qui vient s'ajouter à une conjoncture économique très dégradée.

Les éleveurs disposent de plusieurs leviers pour faire face aux calamités liées à la sécheresse :

- Gestion des lots d'animaux
- Gestion des prairies
- Choix des fourrages distribués au champ
- Implantation de dérobées
- Décision de récolte du maïs ensilage

Gestion des lots d'animaux « alloter et *hiérarchiser les besoins* »

Pour les bovins allaitants, l'urgence consiste à **avancer les sevrages** pour diminuer les besoins des vaches de 20 à 30%. Le sevrage des veaux de plus de 6 mois ne s'envisage qu'accompagné d'une complémentation suffisante. Par ordre de priorité, la deuxième opération va concerner l'allotement des troupeaux en fonction des besoins des animaux.

Séparer les génisses à vêler des vaches, les primipares constituent la catégorie la plus exigeante du troupeau et les meilleurs fourrages (enrubannage, ensilage d'herbe, foin) doivent leur être réservés. Le reste des vaches sera alloté en fonction des dates de vêlages pour coller au mieux aux besoins des animaux et éviter tout gaspillage. Attention aux animaux d'élevage de moins d'un an, leur faible capacité d'ingestion exclut la distribution d'une trop forte proportion de paille.

Un moyen pour économiser du fourrage consiste à ne pas garder trop de bouches à nourrir, il est judicieux de **vendre les animaux improductifs** (vaches vides , vaches décalées…) en état de partir à l'abattage *(attention à respecter les exigences d'effectifs en matière de détention pour les aides PAC)*. Il est envisageable également de vendre les broutards ayant atteint un poids correct.

Choix des fourrages distribués au champ *« éviter la paille en plat unique »*

L'affouragement au pré doit être simple, efficace et le moins coûteux possible, il est donc conseillé d'estimer les quantités globales à distribuer pour choisir les fourrages et évaluer les éventuels achats à réaliser. Un repère permet les calculs: les animaux consomment environ 2kg de MS par 100kg de PV / jour.

Par ordre de priorité, **il convient de distribuer d'abord les stocks 2014 d'enrubannage** car la durée de vie des films n'excède pas 1an à 1an et demi. **Dans un deuxième temps il est préférable de distribuer les éventuels stocks résiduels de foin récolté en 2014**.

Si le bilan fourrager laisse apparaître des besoins d'achat en fourrage, la réflexion concernera essentiellement le choix d'utilisation de paille ou de foin. **La paille mélassée peut être un meilleur palliatif que du foin acheté trop cher**, pour satisfaire les besoins d'une partie des animaux *(vaches taries avant le 8ème mois de gestation, génisses à partir de 15 mois)*. Il faut éviter d'avoir recours à la paille distribuée en l'état car sa faible digestibilité ne permet pas de satisfaire les besoins des animaux. L'incorporation *(5 à 10 % de la quantité de paille)* de mélasse pure ou d'aliment liquide plus riche en azote, est une solution à retenir. L'apport d'un aliment liquide permet d'augmenter de 25% la digestibilité de la paille et de 15% sa consommation. La valeur énergétique est augmentée ainsi que la valeur azotée en fonction des caractéristiques de l'aliment.

Attention, dans le cas de production sous label, vérifiez que l'aliment liquide figure dans la liste autorisée du cahier des charges.

La paille en Agriculture Biologique

- en l'absence de "dérogation sécheresse" *(pas de dérogation accordée à ce jour par l'INAO),* il est obligatoire d'utiliser de la paille certifiée AB pour l'alimentation.
- il est possible d'utiliser de la mélasse conventionnelle jusque 1%, si non disponibilité de mélasse AB. Ce pourcentage est calculé sur la matière sèche de la ration

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Troupeau Laitier

- Pour économiser les stocks, anticiper les réformes des vaches improductives *(vaches à cellules, vaches vides)*
- Réserver les meilleurs fourrages aux vaches en lactation; il est possible d'introduire de la paille dans les rations des génisses et vaches taries, en complémentant avec du concentré et des minéraux.
- En fonction de l'état du maïs sur pied, anticiper l'achat de fourrage ou la réservation de coproduits pour l'hiver prochain.

Article rédigé avec la contribution du FEADER

Dès maintenant réfléchissez vos achats de concentrés ou de fourrages sécheresse, divers aliments sont ou vont être disponibles sur le marché, tels que des bouchons, du mash minéralisé ou des coproduits… Quelque soit l'aliment acheté (grossier ou concentré), demandez la valeur alimentaire et ramenez le prix à l'UF ou à l'unité de matière azoté (PDIN ou PDIE) de manière à comparer les prix. Pensez à anticiper vos achats pour palier à la hausse des prix.

Paille mélassée (ou avec liment liquide)

Mode d'emploi :
Verser l'aliment liquide à l'arrosoir sur la balle posée sur sa surface plane. Environ 24 l pour 200 kg. Penser à installer la balle sur une bâche et distribuer la balle imprégnée 12h plus tard.

Coût :
Paille livrée cour de ferme 75 €/t, mélasse 340 à 360 €/t
Consommation pour une vache tarie : 11 kg MS/j
Prix de revient de la ration: 1.25 €/j

Précautions

➔ **N'employer** que de la paille bien conservée, toutes les pailles de céréales conviennent.

➔ **Mettre des pierres à sel et CMV à disposition animaux** (*assurer une complémentation suffisante en sel, minéraux et vitamines est essentiel du fait de la pauvreté des fourrages et de la surconsommation d'eau).*

➔ **Ne** pas oublier de complémenter les animaux à fort besoin.

Article rédigé avec la contribution du FEADER

Troupeau Ovin

- Éviter la distribution de paille aux brebis dans le dernier mois de leur gestation
- Préparer les luttes d'automne en complémentant les brebis si elles consomment de la paille

Gestion des prairies *« bloquer les lots sur un paddock et affourager »*

Quand la disponibilité en herbe est épuisée, il vaut mieux sacrifier un paddock sur lequel les animaux du lot vont séjourner que de laisser surpâturer l'ensemble des parcelles affectées au pâturage. Ce choix permettra une repousse de l'herbe bien plus rapide après les prochaines pluies. Le pâturage tournant pourra alors redémarrer en respectant un temps de séjour de moins de 7 jours par parcelle. Pour le parcage et l'affouragement, il est judicieux de choisir une prairie qui doit à être renouvelée, en effet le temps de séjour prolongé va fortement entamer et hypothéquer son potentiel de production.

Implantation de dérobées *« agir dès maintenant pour augmenter les chances de réussite »*

Les cultures de dérobées sont une opportunité pour produire du fourrage destiné à compenser les manques liés à la sécheresse. On peut distinguer plusieurs cultures en fonction de l'assolement et de la destination du fourrage.

Choix de la culture dérobée en fonction de l'assolement

Précédent	Céréale	
Culture suivante	**Céréale d'hiver**	**Culture de printemps (ex maïs…)**
Dérobée conseillée pour fauche	• Moha+trèfle d'Alexandrie	• Ray grass+trèfle incarnat • Meteil immature
Dérobée conseillée pour la pâture	• Colza fourrager	• Colza fourrager • Raves, navets

Entre deux céréales, le mélange moha + trèfle d'Alexandrie a toujours donné les meilleurs résultats en Creuse pour une récolte en stock. Pour la pâture, c'est le colza fourrager qui est préconisé.

L'implantation de dérobées destinées à la fauche entre deux céréales d'hiver, n'est pas « une assurance tout risque » car la réussite de ces cultures est liée à un minimum de pluviométrie. Cependant, compte tenu des exigences de ces cultures *(70 jours minimum de végétation et sensibilité au gel)*, il est impératif de les implanter dès juillet jusqu'à début août même en l'absence d'annonce de prochaines précipitations.

Itinéraire technique du **moha+trèfle d'Alexandrie**:

⇒ Semis direct *(ou après travail simplifié en surface)* en juillet jusqu'à début août , 15 kg/ha de moha + 15 kg/ha de trèfle d'Alexandrie, 50 unités d'Azote à la levée, récolte en enrubannage ou en ensilage à partir de 70 jours quand le moha commence à épier. Les rendements espérés sont de 4 tonnes de MS/ha avec 230 mm de précipitations.

Itinéraire technique du **colza fourrager**:

⇒ Semis direct *(ou après travail simplifié en surface)* en juillet jusqu'à début août , 10 kg/ha de colza fourrager, 50 unités d'Azote à la levée, pâturage libre pour les ovins, au fil pour les bovins à partir de 60 jours après le semis *(choisir une parcelle portante)*

Si la **parcelle de céréale est suivie par une culture de printemps**, il est possible d'intercaler une culture de ray grass ou de meteil immature récoltée en fauche précoce (au printemps suivant). Pour une exploitation en pâture d'automne et de début d'hiver, le colza ou les raves et navets sont à privilégier.

Itinéraire technique du **ray-grass** :

⇒Semis après travail simplifié en surface après ré humectation du sol en août et début septembre, 20 kg/ha de RGI alternatif + 10 kg/ha de Trèfle Incarnat, 50 N/ha en sortie d'hiver *(cumul 200°C base 1er janvier),* ensilage ou enrubannage entre cumul de 700°C et 900°C base 1er février. Le pâturage est possible *(si la portance est suffisante)* en décembre si la hauteur du ray grass excède 15 cm, ainsi qu'à partir de mars.

Itinéraire technique du **méteil immature** :

Une valeur sure : le moha associé à du trèfle d'Alexandrie